



## INFORMATIONS POUR LIRE LA LISTE DES POSTES

Les postes sont classés par circonscription, puis par numéro de poste. Exceptionnellement, un poste peut être situé sur 2 circonscriptions.

Les postes dont le numéro est supérieur ou égal à 1000 sont une association de 2 stagiaires, un étudiant en DU et un étudiant en M2A.

### Les sigles

E.M.PU : école maternelle publique : n'accueille que des élèves de niveau maternel

E.E. PU : école élémentaire publique : n'accueille que des élèves de niveau élémentaire

E.P.PU : école primaire publique : accueille des élèves de niveaux maternel et élémentaire.

### Quotité

- 0,5 : le support est situé dans une seule école
- 0,25 : il y a association de 2 supports sur 1 sur 2 écoles : cette association correspond à un seul numéro de poste

### Jours :

LM ou JV : jours fixés non modifiables

Si « L ou M » ou « J ou V » : il s'agit d'un poste sur 2 écoles, et il conviendra de contacter les directeurs d'école, afin qu'ils se mettent d'accord sur la répartition entre le lundi et le mardi ou le jeudi et le vendredi.

Le mercredi peut être travaillé mais cela est fonction des rythmes scolaires.

Les postes dont le numéro se termine par un B adoptent le calendrier semaine B : ils sont réservés aux étudiants en DU (cf note d'information aux PES)

### REP : les écoles peuvent :

- Appartenir à un réseau d'éducation prioritaire (REP)°
- Faire partie des écoles classées DIF : c'est une terminologie propre à la DSDEN du Rhône pour identifier les écoles qui ne font pas partie d'un réseau d'éducation prioritaire mais qui sont identifiées comme nécessitant une attention particulière